

Comité des Statuts et Règlements
Compte rendu de la réunion du 25 mai 2011
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
13 h 30

Présences : M. Zinck (présidence), S. Mullen, S. Pichie, A. Picotte, P. Rosen, C. Poirier, C. Danik et D. Martin.

Absences justifiées : Aucune.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Zinck ajoute le point Postes vacants au CEN en 5 b) sous la rubrique Politiques en cours d'élaboration.

Décision par consensus : adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption du compte rendu

Il est noté de remplacer dans la dernière phrase du point 9 « mars » par « avril ».

Décision par consensus : adoption du compte rendu du 30 mars 2011.

3. Suivis

a) Règlement 14 - Suspension pour absentéisme

Le règlement est examiné et de nouvelles modifications sont apportées.

Suivi : envoyer au CEN pour approbation en juin.

b) Modification du règlement 10 concernant la BdP – Statut d'employeur distinct

Il est noté que le règlement dans son libellé actuel exclut les anciens membres de l'unité de négociation de la Bibliothèque du Parlement, car ils ne sont pas considérés comme des employés de la fonction publique.

Le règlement est modifié comme suit :

R 10.1 Le Conseil exécutif national peut nommer à un sous-comité de l'Association, à titre de conseiller sans droit de vote, un **ancien** membre **à la retraite** de l'ACEP ou de l'un de ses prédécesseurs ~~qui a pris sa retraite de la fonction publique~~. Seuls les anciens membres qui étaient en règle au moment de leur départ de l'Association peuvent être nommés.

Suivi : envoyer au CEN pour approbation en juin.

c) Composition des comités et sous-comités

Après discussion, le comité conclut qu'il n'y a pas de taille unique de comité applicable. Le CSR ne donnera pas suite à cette question pour le moment.

d) Processus de présentation de résolutions par le CEN

La discussion porte sur la question de savoir si le CEN devrait présenter des résolutions au Comité des candidatures et des résolutions au sujet du pouvoir ou des décisions du Comité des candidatures et des résolutions sur le CEN.

Il y a consensus que ceci n'est pas un problème.

4. Affaires nouvelles

a) Règlements de sections locales à examiner

Cette question fait l'objet d'une discussion en table ronde.

- Il est noté que cette question exigera beaucoup de temps.
- Une section locale peut-elle contester une décision prise s'il lui est demandé de modifier ses règlements ou si elle est informée que ses règlements ne sont pas conformes aux règlements nationaux?
- Quel est le processus/échancier de contestation d'une décision par une section locale?
- Le conseiller juridique pourrait-il revoir les règlements d'une section locale? Il est noté que ce doit être le CEN ou un sous-comité délégué – voir le paragraphe 20.5 des Statuts.
- Les sections locales n'ont pas toutes des règlements – le doivent-elles?
- Recommander au CEN de former un autre sous-comité pour examiner les règlements des sections locales, conformément au paragraphe 20.5 des Statuts.

Suivi : ramener la question à la réunion de juin parallèlement à l'ébauche de cadre de règlements pour les sections locales.

5. Politiques en cours d'élaboration

a) Constatations/recommandations du conseiller juridique sur l'examen des Statuts et Règlements

Point reporté.

b) Postes vacants au CEN

Suivi : M. Zinck enverra par courriel l'article 19 à la secrétaire pour discussion à la réunion de juin.

6. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 05.